



Fiche individuelle d'inscription Jeunes



Date d'inscription : __ / __ / 2023
PÈLERINAGE : PADERBORN du 20 au 26 juillet 2023

Abbé Frère Sœur Mme M Paroisse _____

NOM (en majuscule) _____ PRÉNOM _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____ Tel mobile de préférence : 0 _ / _ / _ / _ / _

Mail (en majuscule) : _____ @ _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : *(renseignements obligatoires pour valider votre inscription. Merci)*

Nom/Prénom : _____ Tel Mobile: 0 _ / _ / _ / _ / _ Lien de parenté : _____

Intolérances alimentaires ou régime particulier, LESQUELLES : _____

Pour les mineurs : Coordonnées des parents ou du tuteur légal

<u>Mère</u>	<u>Père</u>
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Code Postal : _____	Code Postal : _____
Ville : _____	Ville : _____
Téléphone : 0 _ / _ / _ / _ / _	Téléphone : 0 _ / _ / _ / _ / _

Carte d'identité ou Passeport

Vous devez être en possession d'une **carte d'identité** (validité moins de **10 ans**) ou d'un **passport en cours de validité**. Joindre **obligatoirement la photocopie** de ce document (les 2 pages où sont votre identité-photo et celle de votre adresse-date de validité).

N°: _____ Délivré le : __ / __ / ____ Par : _____ Expire-le : __ / __ / ____

RAPPEL : N'oubliez-pas de vous munir de votre **carte européenne** de couverture maladie (à défaut attestation).

- Pour les mineurs, joindre également une Autorisation de Sortie du Territoire avec copie du document d'identité du parent signataire de l'Autorisation.
- N'oubliez-pas de vous munir de votre **Carte Européenne** d'Assurance Maladie (à défaut attestation). Joindre **obligatoirement la photocopie** du document fourni.

Fraternité Saint Liboire 26 rue Albert Maignan 72000 Le Mans

Adresse mail : fraternitesaintliboire@sarthecatholique.fr

Site Web : <https://www.sarthecatholique.fr/fraternite-saint-liboire/>



Fiche individuelle d'inscription Jeunes



Prix par personne et Règlement

Je verse la somme de **180.00 €** avec la fiche d'inscription
(Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **Fraternité Saint Liboire**).

Le pèlerinage prend en charge :

Tous les déplacements prévus au programme (autocar), les repas, les visites et l'hébergement, l'assurance assistance et rapatriement, Le logement des jeunes se fera en chambre double à l'hôtel, en logement collectif ou en famille d'accueil.

Le pèlerinage ne prend pas en charge :

Le pique-nique du 1^{er} jour ainsi que toutes les dépenses à caractère personnel.

Confirmation de l'inscription

Ma signature implique l'acceptation des conditions de vente (en annexe), dont j'ai pris connaissance.

TOUT DÉSISTEMENT DOIT ÊTRE NOTIFIÉ PAR ÉCRIT
au Père Marc Isnard (m.isnard@sarthecatholique.fr)

En cas de force majeure (décès d'un proche, maladie, ...) la présentation d'un justificatif conditionne le remboursement des sommes versées

En fonction des conditions sanitaires, la Fraternité Saint Liboire se réserve la possibilité d'annuler le pèlerinage. Le remboursement de la somme versée sera total.

Fait àLe __ / __ / 2023

Pèlerin majeur	Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :
Pèlerin mineur	Je, soussigné(e), père/mère, de autorise mon enfant à participer au pèlerinage à Paderborn organisé par la Fraternité Saint-Liboire du 20 au 26 juillet 2023. Signatures des parents ou des responsables légaux précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Fraternité Saint Liboire 26 rue Albert Maignan 72000 Le Mans

Adresse mail : fraternitesaintliboire@sarthecatholique.fr

Site Web : <https://www.sarthecatholique.fr/fraternite-saint-liboire/>



Fraternité Saint-Liboire



Pour information, le pèlerinage adulte revient au minimum à 727 euros par personne. Les jeunes de 16 à 25 ans bénéficient d'un tarif préférentiel de 180 euros grâce au soutien financier de la section allemande de la Fraternité Saint-Liboire. Ce soutien vise à encourager les jeunes à découvrir l'amitié multiséculaire entre Le Mans et Paderborn. Nous remercions vivement nos amis allemands pour leur générosité et espérons que les jeunes français sauront honorer par leur attitude et leur investissement dans le pèlerinage ce beau cadeau qui leur est fait.

Droit à l'image et protection des données

RECUEIL DE CONSENTEMENT DES PERSONNES conformément au RGPD

Vos données personnelles recueillies légitimement font l'objet d'un traitement uniquement par l'Association diocésaine du Mans (ADM), dans le cadre de votre demande faite auprès de votre paroisse ou d'un service du diocèse. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit de consultation, modification et suppression de vos informations personnelles. Il peut s'exercer, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données

(DPO), par courrier à Association diocésaine du Mans - Maison Saint Julien - DPO, 26 rue Albert Maignan, 72000 Le Mans

ou par mail à dpo@sarthe-catholique.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données personnelles. Cette décision peut cependant compromettre la prise en compte par la paroisse ou le diocèse de votre demande.

L'ADM ne procède à aucun échange et aucune revente de données à d'autres organismes. L'ADM utilise les données recueillies dans le cadre de correspondances liées aux activités et événements qu'elle organise, aux informations générales sur le diocèse, aux appels au don pour le Denier de l'Église et autres collectes, à l'envoi des reçus fiscaux. Ces données seront exclusivement exploitées par le diocèse du Mans dans le cadre de ses activités. Aucune information ne sera transmise à un tiers. Je soussigné(e)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par l'Association diocésaine du Mans selon les modalités mentionnées ci-dessus.

Fait à :Le : __ / __ / 2023 **Signature obligatoire**

J'autorise la diffusion de photos, vidéos ou autres supports

reproduisant mon image pour publications et communications : OUI NON

J'accepte d'être informé(e) par mail des prochains pèlerinages : OUI NON



Fraternité Saint-Liboire



Documents	Envoyés par le pèlerin	Reçus par la Fraternité
❖ Bulletin d'inscription* complété et signé		
❖ Pour les mineurs : Fiche Sanitaire de Liaison*		
❖ Pour les mineurs : Autorisation de sortie du territoire*		
❖ Pour les mineurs : Photocopie du document d'identité du signataire de l'autorisation de sortie du territoire		
❖ Pour les mineurs : Fiche référent Mineur*		
❖ Pour les mineurs : brevet de natation 25m		
❖ Photocopie de la Carte d'Identité ou du Passeport		
❖ Photocopie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie		
❖ Chèque de 180 € à l'ordre de « Fraternité Saint Liboire »		



*Documents à télécharger sur le site et à renvoyer pour le **15 juin 2023** à

Fraternité Saint-Liboire

Maison Saint-Julien
26 rue Albert Maignan
72000 Le Mans

<https://www.sarthe catholique.fr/pelerinage-jeune-2023-a-paderborn/>

Fraternité Saint Liboire 26 rue Albert Maignan 72000 Le Mans

Adresse mail : fraternitesaintliboire@sarthe catholique.fr

Site Web : <https://www.sarthe catholique.fr/fraternite-saint-liboire/>

Formalités pour mineurs

Pèlerinage de la Fraternité du 20 juillet au 26 juillet 2023
LE MANS / PADERBORN VIA AMIENS ET DORTMUND

Voyage seul ou avec une autre personne

Un enfant qui réside habituellement en France doit être muni d'un titre d'identité ou de voyage, d'une autorisation de sortie de territoire et de la photocopie du titre d'identité de l'un de ses parents.

Informations mineurs ressortissants étrangers vivant en France

Les voyages des étrangers mineurs résidant en France sont soumis à la possession d'un passeport individuel accompagné soit d'un titre d'identité républicain (TIR) soit d'un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) à établir également par la Préfecture

Parents européens

Si le parent qui établit l'A.S.T. (autorisation de sortie de territoire) est [européen](#), l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur (Carte d'Identité de moins de 10 ans ou passeport valide)
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Original du formulaire **cerfa n°15646*01** d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Carte européenne de couverture maladie

Parents non européens

Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : passeport

L'ensemble de ces documents est à joindre avec la fiche d'inscription, le tout adressé à :

Fraternité Saint-Liboire 26 rue Albert Maignan 72000 Le Mans

Pèlerinage Jeune de la Fraternité Paderborn du 20 au 26 juillet 2023



FICHE REFERENT POUR MINEURS À PARTIR DE 16 ANS

Nom – Prénom du mineur : _____

Nom- Prénom du Référent : _____

Le Mans, le 10 mai 2023

Chers amis,

Nous vous souhaitons un bon pèlerinage à Paderborn.

C'est pour nous une grande joie d'accueillir des jeunes mineurs, mais c'est aussi un engagement supplémentaire que nous prenons, et nous devons respecter la réglementation exigée par la loi française.

- ✚ **La responsabilité civile de la Fraternité Saint-Liboire, en tant qu'organisateur, est engagée pendant le déroulement du programme de notre pèlerinage, et s'exerce à l'égard des jeunes mineurs inscrits au pèlerinage.**
- ✚ **Tout au long du pèlerinage et selon le programme établi, les mineurs demeurent sous la responsabilité des référents de la Fraternité Saint-Liboire.**
- ✚ **C'est pour ces différentes raisons, que chaque mineur doit connaître et rester en relation avec un adulte référent qui doit obligatoirement résider dans le même lieu d'hébergement.**

**A Paderborn, personnes à contacter : Père Marc ISNARD 33 6 48 77 21 62
Alain PREVOST 33 6 71 14 10 52**

Nous tenons à appeler votre attention sur quelques précautions indispensables :

HEBERGEMENT: Les jeunes mineurs doivent être accompagnés d'un adulte majeur, dans leurs lieux d'hébergement ou dans le cadre d'une activité organisée par leur groupe et cela d'une manière particulièrement rigoureuse après 20 h. Le référent veillera à ce que les horaires convenus avec les responsables du pèlerinage (notamment pour les sorties le soir) soient respectés. Pour l'hébergement, les conditions d'une saine mixité seront respectées.

ALCOOL : Veuillez noter qu'en Allemagne, l'achat et la consommation de bière est autorisée à partir de 16 ans (cf. Jugendschutzgesetz §9.1). Le référent et les organisateurs du pèlerinage préviendront cependant toute consommation incontrôlée. La consommation d'alcool fort (vodka...) est interdite.

TABAC: Sauf avis contraire écrit des parents, la consommation de tabac sera tolérée. Les organisateurs et le référent veilleront à éviter toute consommation excessive. La détention et la consommation de stupéfiants sont strictement interdites.

En cas de non-respect de ces règles par le jeune mineur, le référent doit aussitôt en avertir le responsable du pèlerinage. Le référent et le responsable du pèlerinage, se réservent le droit d'interdire toute sortie au mineur et de tenir informé la famille des problèmes rencontrés.

Nous sommes certains de votre compréhension, et comptons sur vous. En vous souhaitant un bon pèlerinage, nous vous prions, chers pèlerins, de bien vouloir accepter nos sentiments les plus fraternels

Sylvie Flurin
Responsable du Service des pèlerinage

Signature du jeune mineur
« Lu et approuvé »

Signature du parent responsable
« Lu et approuvé »

**Nous, parents/ responsables légaux de l'enfant,
sommes informés que :**

Tout accident grave ainsi que toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique et morale des mineurs accueillis **doit être signalé sans délai au préfet du département du lieu d'accueil** par les personnes organisant l'accueil des mineurs.

Tout accident ou toute maladie survenus pendant l'accueil **doivent être signalés sans délai aux représentants légaux du mineur concerné.**

Les représentants légaux du mineur hospitalisé sont informés de la sortie prochaine du mineur. Le mineur sortant de l'hôpital ne peut être confié qu'à son représentant légal et aux tierces personnes expressément autorisées par celui-ci.

•••

En cas d'urgence, nous soussignés,

- autorisons la personne responsable de l'accueil, à orienter et faire transporter notre enfant accidenté ou malade, par les services de secours d'urgence, vers l'hôpital le mieux adapté.

- autorisons le médecin à pratiquer tous les soins nécessaires et éventuellement une intervention chirurgicale d'urgence avec anesthésie sur notre enfant.

- autorisons en notre absence, la personne responsable de l'accueil, à accompagner notre enfant sortant de l'hôpital.

- autorisons la personne responsable de l'accueil à donner à notre enfant les médicaments prescrits par le médecin appelé pendant l'accueil.

Date :

Nom et signature des parents ou responsables légaux :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON
en accueil collectif de mineurs

À remplir par les parents ou responsables légaux

Document non confidentiel qui doit suivre l'enfant dans toutes ses activités.

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Sexe : F – G

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : _____

Adresse des parents pendant le séjour de l'enfant si différente :

N° Téléphone du domicile et/ou portables : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

N° Téléphone du travail du père : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

N° Téléphone du travail de la mère : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement en cas d'urgence : _____

___ / ___ / ___ / ___ / ___

Suivi sanitaire

• Documents à joindre :

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite)

- fournir un certificat de vaccinations
- ou une copie des « pages vaccinations » du carnet de santé de l'enfant, mentionnant ses nom et prénom
- ou le certificat médical ci-joint rempli par le médecin traitant
- ou un certificat de contre-indication le cas échéant

- **Le vaccin antitétanique ne présente aucune contre indication.**

- Vaccinations recommandées: BCG, Rougeole, Oreillons, Rubéole, Coqueluche, Hépatite B

ACTIVITÉS SPORTIVES : si une ou plusieurs activités physiques telles que plongée, sports aériens et vol libre sont proposées dans le cadre de l'accueil (Arrêté du 20/06/2003)

- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité concernée
- ou le certificat médical ci-joint rempli par le médecin fédéral agréé

• Informations utiles des parents :

Mon enfant porte :

- des lunettes ou lentilles
- des prothèses auditives
- des aérateurs transtympaniques (ou « yo-yo »)
- des prothèses dentaires
- autre appareillage, précisez : _____

Eventuellement, coordonnées du médecin traitant de l'enfant:

Nom :
Adresse :
N° de téléphone :

Ne pas hésiter à vous faire aider par votre médecin traitant pour remplir cette rubrique :

• Renseignements médicaux :

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe cachetée portant les nom et prénom de l'enfant et la mention « Secret Médical », à l'attention du médecin susceptible d'intervenir en cas de besoin pour votre enfant.

• ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX

Indiquer uniquement ceux susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour) par exemple : les allergies alimentaires, les allergies médicamenteuses, les autres allergies (pollen, plantes, animaux,...) ou une opération chirurgicale récente :

Les précautions à prendre :

• MALADIES EN COURS

Aiguës ou chroniques, indiquer uniquement celles susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour, par exemple : diabète, asthme, convulsions...

Les précautions à prendre :

• LES MÉDICAMENTS

Si un traitement est à prendre pendant une partie ou pendant tout le séjour, joindre la photocopie de l'ordonnance médicale.

S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites.

Spécifier si le traitement doit être en permanence à la disposition de l'enfant.

Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur l'emballage.

Noms des médicaments :

-
-

